

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

:-:-:-:-:-

REGION DE L'ADAMAOUA

:-:-:-:-:-

DEPARTEMENT DU FARO ET DEO

:-:-:-:-:-

COMMUNE DE GALIM TIGNERE

:-:-:-:-:-

SECRETARIAT GENERAL

:-:-:-:-:-



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

:-:-:-:-:-

ADAMAWA REGION

:-:-:-:-:-

FARO AND DEO DIVISION

:-:-:-:-:-

GALIM TIGNERE COUNCIL

:-:-:-:-:-

GENERAL SECRETARIAT

:-:-:-:-:-

DECISION N° **05** /D/R-AD/D-FD/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM-GT/2026 DU **06 JUL 2026** PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE PAR L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°05/AONO/R-AD/D-FD/C-
GT/SG/SIGAMP/2026 DU 07/05/2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE
CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE DANS LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE, DEPARTEMENT DU
FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE, AUTORITE CONTRACTANTE,

- Vu la Constitution ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026
- Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu l'arrêté N°000012/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Galim-Tignère, Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA.
- Considérant L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°05/AONO/R-AD/D-FD/C-GT/SG/SIGAMP/2026 DU 07/05/2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE DANS LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)

- Considérant le procès-verbal N°05/PV/D-DetF/CIPMP/2026 de la séance d'Ouverture des plis dudit Dossier par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Galim-Tignère en date du 18 juin 2026 et
- la lettre N° 12/L/CIPM/CGT/2026 du 02 juillet 2026, du Président de la CIPM portant proposition d'attribution, reçue le 02 juillet 2026.

- DECIDE :-

ARTICLE 1^{er} : Le Marché objet de l'appel d'offre sus visé, sont pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à :

N° LOT	MAITRE D'OUVRAGE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
2	Maire de la Commune de Galim Tignere	DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE	ETS AMA Tel :69600209	15 000 000	03 mois	Attributaire

ARTICLE 2 : (1) : L'entreprise suscitée ne peut exécuter le Marché à elle attribuée, qu'après la signature du contrat y relatif.

(2) Le délai d'exécution court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer des travaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Galim-Tignère le 06 JUIL 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)



AMPLIATIONS :

- PREFET/IF&D
- DDMAP F&D
- ARMP/AD
- CIPM-C-GT
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Abraham Yaya



COMMUNIQUE N°05/C/R-AD/D-F&D/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 06 JUL 2026
PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE PAR L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
N°05/AONO/R-AD/D-FD/C-GT/SG/SIGAMP/2026 DU 07/05/2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN
BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE DANS LA COMMUNE DE GALIM-
TIGNERE, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA
(EN PROCEDURE D'URGENCE)
FINANCEMENT: BIP 2026

- Le Maire de la Commune de Galim-Tignère, **Autorité Contractante**, Communique
- Par Décision N° 05/D/R-AD/D-F&D/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM/2026 du 06 JUL 2026 les ETS indiqués dans le tableau ci-dessous ont été retenus comme adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offre suscité :

N° LOT	MAITRE D'OUVRAGE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAJ D'EXECUTION	OBSERVATIONS
2	Maire de la Commune de Galim Tignere	DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GROUPE I DE GALIM-TIGNERE	ETS AMA Tel :69600209	15 000 000	03 mois	Attributaire

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, à la Mairie de GALIM-TIGNERE, en vue de la souscription de son projet de Lettre-Commande. Passé ce délai le Maitre d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

AMPLIATIONS :

- PREFET -F&D
- DDMAP F&D
- ARMP/AD
- CIPM-C-TG
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- FEICOM
- CHRONO/ARCHIVES

Galim-Tignère le 06 JUL 2026
Le Maire
(Autorité Contractante)
Le Maire
Abraham Yaya